

Décision

Générale

colonial

Décision n° 726 accordant une permission d'absence de mois à Farah Issa.

n° 726

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 juin 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vul'arrêté n° 116 du 8 février 1947 réorganisant le personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vul'a décision n° 238 du 21 février 1946 engageant Farah Issa en qualité d'interprète au Gouvernement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois mois à solde entière, pour en jouir au Somaliland, est accordée à Farah Issa, interprète au Gouvernement, pour compter du 1er juillet 1947. Art. 2. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.